

REGLEMENT DU CONCOURS DE DESSIN 2024

Article 1 :

Le concours est ouvert aux enfants de 3 à 13 ans dont au moins un membre de la famille habite sur la ville de Lésigny.

Article 2 :

La participation à ce concours est gratuite.

Article 3 :

Un seul dessin est autorisé par enfant. La production doit être faite en format A4 papier canson.

Toutes les techniques sont acceptées (collage autorisé avec $\frac{3}{4}$ de production personnelle par dessin et/ou peinture).

Article 4 :

Le thème retenu est « Dessine-moi Noël sur une autre planète ! »

Les enfants sont répartis en catégories :

- Catégorie 3/5 ans
- Catégorie 6/8 ans
- Catégorie 9/10 ans
- Catégorie 11/13 ans

Article 5 :

Au dos du dessin doivent figurer : le prénom et l'âge du participant, ainsi que son adresse et numéro de téléphone. Les données ne seront pas communiquées à des tiers.

Article 6 :

Les dessins sont à déposer à la bibliothèque Maurice Mollard de Lésigny. Ils seront affichés sur les vitres de la bibliothèque. Ils seront également diffusés sur la page Facebook.

Article 7 :

Pour chacune des catégories sera sélectionné 1 dessin gagnant.

Le jury est composé d'enfants du Conseil Municipal d'Enfants, d'une Elue de la Ville, d'une bénévole du CME et de la bibliothécaire de la Ville.

Les résultats du concours seront communiqués à 17h place de l'église le vendredi 13 décembre 2024 lors de la fête de « Noël au Village ».

Article 8 :

Tous les participants seront récompensés pour leur production.

Article 9 :

Le concours est ouvert du 4 novembre au 9 décembre 2024.

Article 10 :

Les dessins seront retournés aux participants sur demande avant le 31 janvier 2025.

Article 11 :

Le fait de participer implique l'acceptation de ce règlement.

Article 12 :

L'organisateur se réserve le droit de modifier ou d'interrompre le concours à tout moment si les circonstances l'exigent et sans justification.